



# Présentation du compte administratif

– exercice 2024 –

## Budget général du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais

## Rappel des particularités budgétaires du SIAC



Compte tenu de ses différentes clés de contribution statutaires et de conventions des prestations ponctuelles, le budget général du SIAC se décompose en 5 budgets différents ainsi agrégés dans un seul document budgétaire.

*En conséquence, le SIAC tient une comptabilité analytique où chaque partie fait l'objet d'un suivi financier distinct et doit être équilibrée – ceci selon les règles inscrites dans le règlement budgétaire et financier du SIAC en vigueur.*

# 1. Compte administratif 2024 - Clé générale du SIAC (statutaire) : compétences générales

Clé de contribution des 3 EPCI membres :

- 30 % habitant INSEE,
- 70 % habitant DGF.

= 3 372 987 €  
(19,20 € par habitant clé)

Deux sous-parties :

**1.1 Désenclavement multimodal et projets d'intérêt chablaisien** : service de la dette, stratégie de mobilité, autofinancement des participations à venir (épargne transitoire).

Coût et affectation 2024 = 70 % des participations des membres.

**1.2 Dynamiques territoriales (SCoT, urbanisme, observatoire), GEOPARC mondial UNESCO, Politiques contractuelles, Elus et services ressources** :

Coût net 2024 = 999 105 € soit 30 % des participations des membres.



## 1.1 Dette, ratio de santé financière et obligation d'épargne



Concernant le ratio de désendettement, il convient de rappeler les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes lors de son dernier audit du SIAC :

*« la capacité de désendettement du SIAC s'établit fin 2017 à 20,9 ans. Même si ce ratio doit être analysé au regard des spécificités du SIAC ..., il demeure trop élevé au regard de la durée de vie moyenne élevée de la dette du SIAC, une capacité de désendettement de 15 ans devrait être considérée comme un plafond pour la solvabilité du syndicat »... Le maintien d'un haut niveau d'épargne brute ... est donc nécessaire au maintien de la solvabilité du syndicat ».*

*Cette prescription concerne donc la clé générale car les autres périmètres analytiques ne portent pas de dette.*

## 1.1 Evolution du ratio de désendettement du SIAC – compétences générales



Pas de nouvel emprunt souscrit en 2024 (le dernier en 2018).

### Epargne et désendettement :

|                                | 2019                | 2020                | 2021                | 2022                | 2023                | 2024                |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Epargne brute                  | 1 694 566,24 €      | 1 656 818,09 €      | 1 482 921,31 €      | 1 935 086,37 €      | 1 841 769,64 €      | 1 825 244,18 €      |
| Remboursement capital emprunts | 998 777,34 €        | 1 031 086,20 €      | 1 050 839,36 €      | 1 071 494,42 €      | 1 093 094,05 €      | 1 093 094,05 €      |
| Epargne nette                  | <b>695 788,90 €</b> | <b>625 731,89 €</b> | <b>432 081,95 €</b> | <b>863 591,95 €</b> | <b>748 675,59 €</b> | <b>732 150,13 €</b> |
| Encours de la dette au 31/12   | 27 631 786,00 €     | 26 600 700,00 €     | 25 549 860,00 €     | 24 478 366,00 €     | 23 385 272,00 €     | 22 269 589,29 €     |
| Ratio de désendettement        | <b>16,31</b>        | <b>16,06</b>        | <b>17,23</b>        | <b>12,65</b>        | <b>12,70</b>        | <b>12,20</b>        |

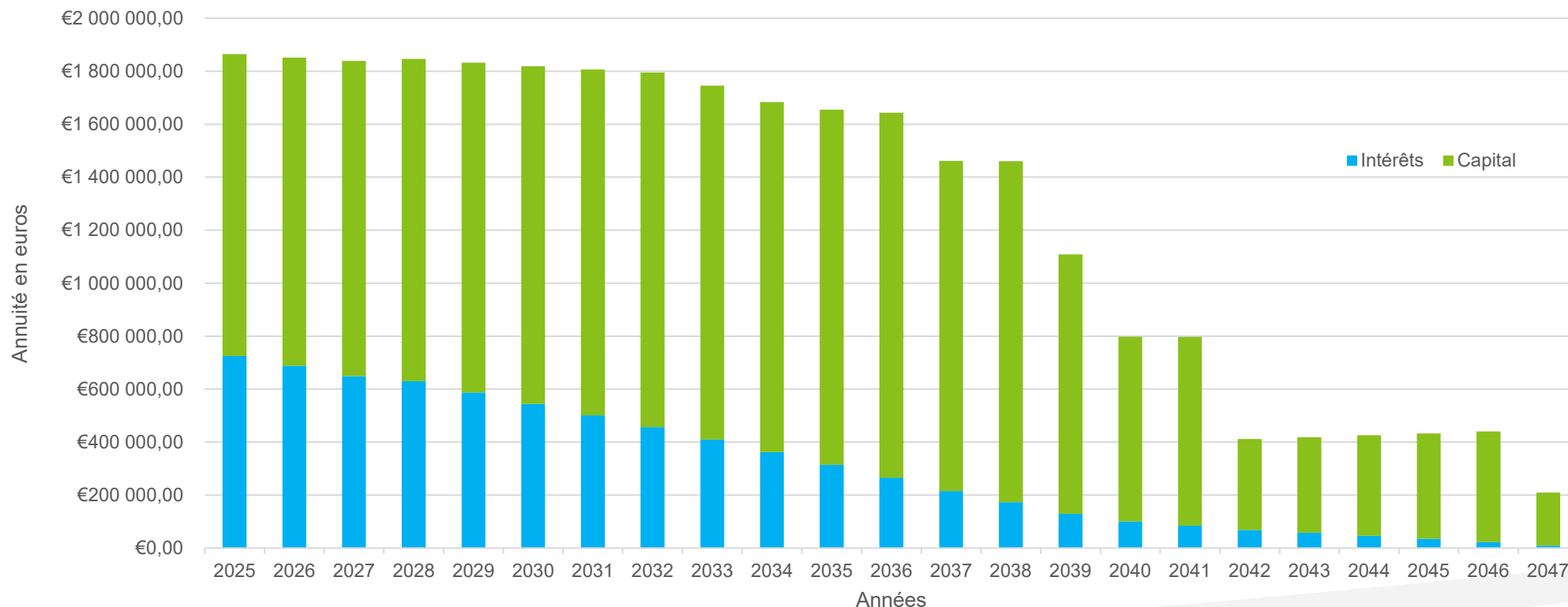
Un ratio qui s'est amélioré significativement depuis 2022.



## 1.1 Rappel : évolution de l'annuité de la dette du SIAC (financement des désenclavements routier, numérique et ferroviaire)



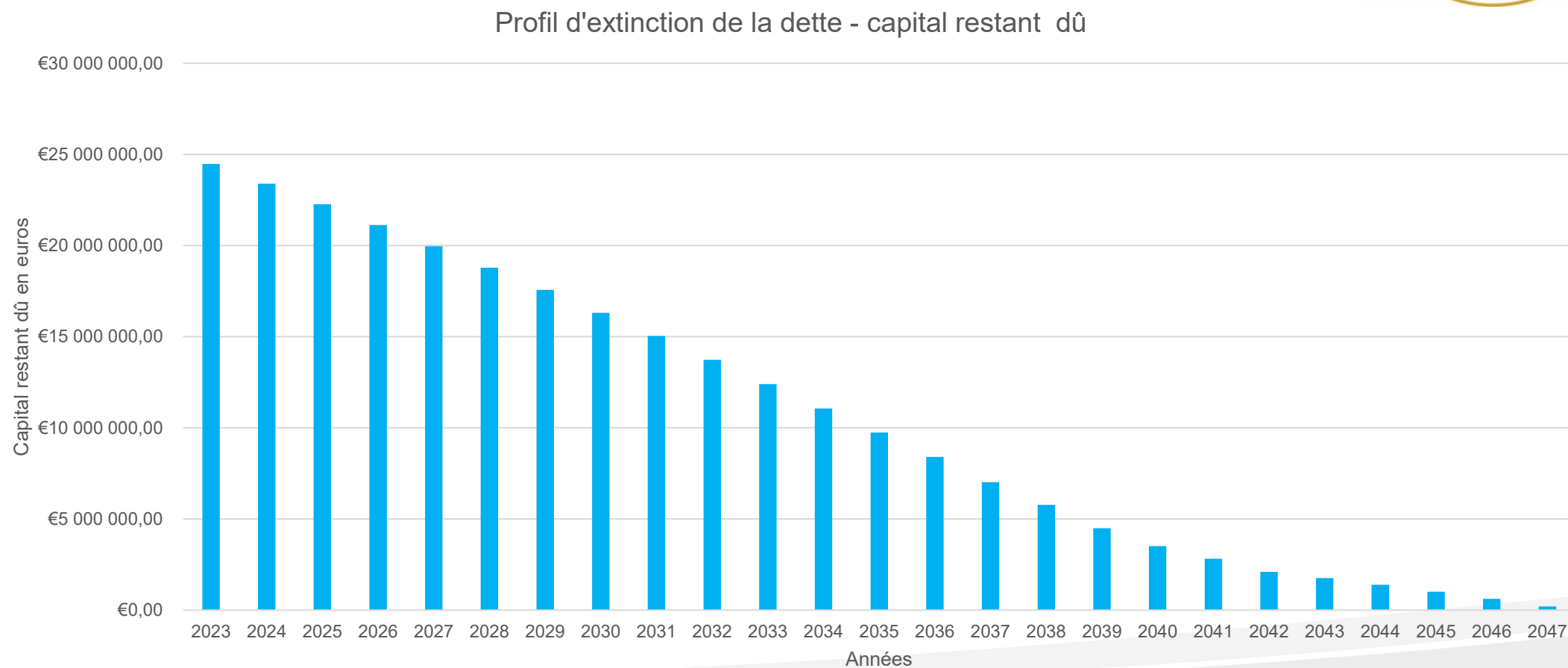
Evolution prévisionnelle de l'annuité de la dette du SIAC



*Un niveau élevé d'annuité pour les 10 à 15 prochaines années.*

*En 2024, 49 % des contributions au SIAC servent au remboursement de la dette (sans le fonds de soutien ce serait 56 %).*

## 1.1 Rappel : évolution du capital restant dû des emprunts contractés à ce jour (financement des désenclavements routier, numérique et ferroviaire)



1.1 Une épargne transitoire qui progresse jusqu'en 2024 grâce à la maîtrise des charges de fonctionnement et à des investissements différés. Ces derniers vont se concrétiser dès 2025 ce qui va réduire cette épargne transitoire.



|                                                 | Antérieur            | 2019                | 2020                  | 2021                | 2022                  | 2023                  | 2024                  |
|-------------------------------------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement              |                      | 1 894 387,40 €      | 1 845 868,98 €        | 2 099 839,80 €      | 1 868 406,07 €        | 1 920 890,75 €        | 1 914 543,47 €        |
| Recettes réelles de fonctionnement              |                      | 3 588 953,64 €      | 3 502 687,07 €        | 3 582 761,11 €      | 3 803 492,44 €        | 3 762 660,39 €        | 3 739 787,65 €        |
| Dépenses réelles d'investissement               |                      | 1 045 649,53 €      | 1 233 178,24 €        | 1 916 145,23 €      | 1 144 661,21 €        | 1 187 318,50 €        | 1 197 447,13 €        |
| Recettes réelles d'investissement (hors 1068)   |                      | 989 429,52 €        | 115 221,51 €          | 21 928,00 €         | 42 944,30 €           | 15 979,09 €           | 66 915,43 €           |
| Résultat de l'exercice                          |                      | 1 638 346,23 €      | 538 861,36 €          | -411 295,92 €       | 833 369,46 €          | 670 430,23 €          | 694 712,48 €          |
| <b>Résultat cumulé (hors Restes à Réaliser)</b> | <b>-902 444,44 €</b> | <b>735 901,79 €</b> | <b>1 274 763,15 €</b> | <b>863 467,23 €</b> | <b>1 696 836,69 €</b> | <b>2 367 266,92 €</b> | <b>3 061 979,40 €</b> |



## 1.1 Détail des investissements à venir qui vont réduire l'épargne transitoire



- Solde de la participation à la ligne du LEX : 202 603 € en 2026 ;
- Les espaces d'expositions permanentes du GEOPARC mondial UNESCO du CHABLAIS (près de 700 000 € TTC pour 3 sites et une application numérique - subvention attendue du CD 74 à déduire de ce montant) ;
- La participation 2025 à la candidature Service Express Régional Métropolitain - SERM (25 000 €) et très probablement des sollicitations futures pour le désenclavement multimodal du Chablais, ceci en fonction des plans de financements qui seront élaborés dans ce cadre ;
- Participation au projet LACs de l'INRAE (175 000 € en 2026/2027) ;
- Sollicitation reçue pour l'IFSI – IFAS.

## 1.1 Zoom sur la stratégie de mobilité en 2024 : **106 129 € de prestations payées**



Début de la mise en œuvre de la feuille de route notamment sur la question multimodale avec les thèmes suivants étudiés en Comité de Pilotage :

- rabattement des lignes routières à proximité des gares fer et ports ;
- augmentation des niveaux de desserte des lignes rabattues ;
- coordination des horaires pour permettre les correspondances optimisées ;
- conception des interfaces permettant des cheminements efficaces.

Approche sur la question tarifaire, à poursuivre.



## 1.2 Dynamiques territoriales (SCoT, urbanisme, observatoire), GEOPARC mondial UNESCO, Politiques contractuelles, Elus et services ressources :



Dynamiques Territoriales : 23 024 € de dépenses  
(hors frais de personnel)

- Poursuite de l'observatoire du SCoT ;
- Mise en œuvre réglementaire du SCoT (avis émis) ;
- Mise en œuvre qualitative du SCoT par l'approche du Plan Paysage – signature du partenariat avec le CAUE 74 et démarrage des actions (3 conventions signées avec les Communes suite à un Appel à candidatures conduit en juin 2024 à l'occasion d'une conférence sur le thème du paysage) ;
- Adhésions et logiciels SIG.



*Exemple de carte de suivi de la consommation foncière*

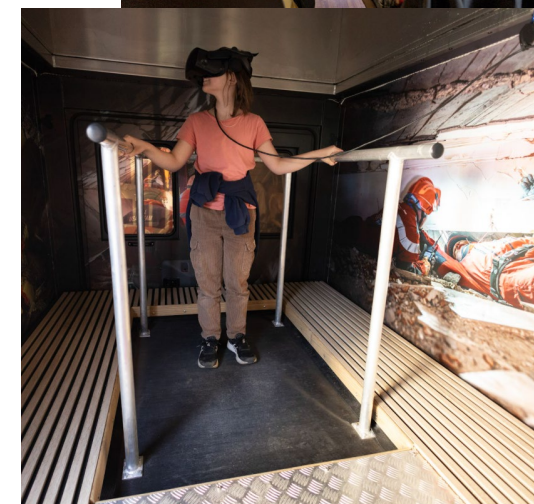
## 1.2 Dynamiques territoriales (SCoT, urbanisme, observatoire), GEOPARC mondial UNESCO, Politiques contractuelles, Elus et services ressources :



Géoparc mondial UNESCO : 76 241 € de dépenses (hors frais de personnel et hors investissement)

- Réévaluation au cours de l'été 2024 ;
- Animations et événements, semaine du Géoparc, fête de la science ;
- Promotion du guide du BRGM, plan média de promotion des actions du Géoparc ;
- Formation des médiateurs et animation du réseau, actions scientifiques ;
- Activités pédagogiques et préparation du festival de courts métrages pour les scolaires en 2025 ;
- Impression du catalogue pédagogique, de cartes et supports de communication ;
- Adhésions diverses, maintenance du site internet, déplacements divers.

Réévaluation à  
Montriond



Sensibilisation aux  
risques sismiques



Comité Syndical du SIAC \_ 27 mars 2025



Fête de la science au  
Château de Ripaille

Festiléman  
2024



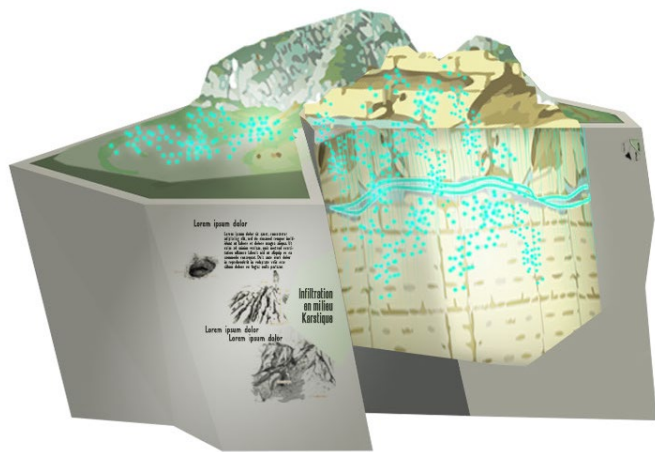
## 1.2 Dynamiques territoriales (SCoT, urbanisme, observatoire), GEOPARC mondial UNESCO, Politiques contractuelles, Elus et services ressources :

Géoparc mondial UNESCO : 62 232 € de dépenses d'investissement,

- Maîtrise d'œuvre des espaces muséographiques ;
- Consultation des entreprises et attribution des marchés publics en décembre 2024 (5 lots).



*Signature de la convention d'implantation au Château de Ripaille*



*Espaces immersifs et mobiliers muséographiques*



## 1.2 Dynamiques territoriales (SCoT, urbanisme, observatoire), GEOPARC mondial UNESCO, Politiques contractuelles, Elus et services ressources :



Politiques contractuelles : 43 633 € de dépenses (hors frais de personnel)

- Animation du programme LEADER (fin du programme 2014-2022 et poursuite du programme 2023-2027) à l'échelle des Alpes du Nord ;
- Poursuite des actions en matière de foncier forestier et filière Bois, reprise des rendez-vous du Bois (partenariat avec le PEB), Bourse Foncière, Publipostage pour réunion publique ;
- Fonds d'accueil des saisonniers ;
- Adhésions diverses.



## 1.2 Dynamiques territoriales (SCoT, urbanisme, observatoire), GEOPARC mondial UNESCO, Politiques contractuelles, Elus et services ressources :



Administration générale, élus et personnel :

**846 988 € de dépenses**

- Des frais de personnel contenus ;
- Fonctionnement courant du SIAC (loyer des bureaux, charges locatives, électricité, informatique, maintenance ...).



*Conférence des élus à Allinges le 30 novembre 2024*

## 2. Compte Administratif 2024 - Clé item 12 de l'article L 211-7 Code de l'Environnement – « coordination du bassin versant des Dranses et Est lémanique » (statutaire) :

### Clé de contribution :

- 25 % au prorata du nombre d'habitants selon la population totale INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée,
- 25 % selon le potentiel fiscal, dernier connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée,
- 50 % selon la surface du bassin versant des adhérents.

= 200 116 €

### 5 volets :

- Concertation des instances et des partenaires :
- Politiques contractuelles et études de préfiguration:
- Observatoire des fonctionnalités des milieux aquatiques :
- Conciliation des usages :
- Mise en valeur du bassin versant :

Coût: 3,28 €  
par hectare de  
bassin versant,  
2,03 € par  
habitant INSEE  
contributeur.



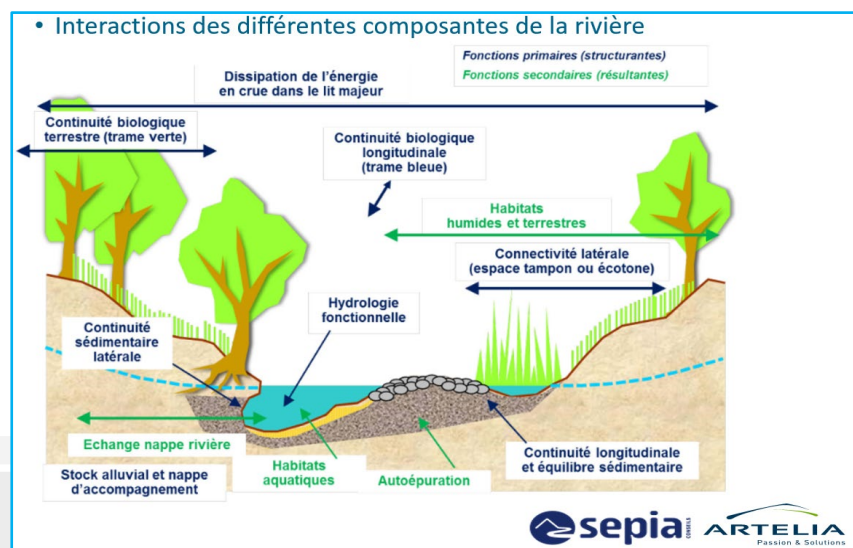
## 2.1. Coordination du bassin versant des Dranses et Est lémanique:

210 259 € de dépenses en 2024.



Gué de Cerny

- Concertation des instances et des partenaires : comité de rivières et adhésions
- Politiques contractuelles : **lancement du bilan du 1<sup>er</sup> contrat de rivières**, début de l'étude de préfiguration Cerny –Frogy (continuités écologiques),
- Observatoire des fonctionnalités des milieux aquatiques : fin de l'action sur les déchets inertes et de l'action sur les effluents d'élevage, poursuite des mesures sur la qualité des eaux,
- Conciliation des usages : début de la délimitation des Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau (EBF) – sur le secteur CCHC, étude hydrologie et maintenance des stations de mesure
- Mise en valeur du bassin versant : diverses actions de communication.



Espaces de bon fonctionnement d'un cours d'eau

### 3. Compte Administratif 2024 - Clé GEMAPI par transfert à la carte : depuis le 01/01/2024 – **concerne CCPEVA et CCHC**

#### Clé de contribution :

- *au coût réel, net de subventions ou participations de tiers non-membres du SIAC, pour les opérations de travaux en section d'investissement, y compris le service en capital et intérêt des emprunts contractés par le SIAC pour leur financement,*
- *pour le surplus des besoins de financement, selon la clé suivante :*
  - 25 % au prorata du nombre d'habitants selon la population totale INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée,
  - 25 % selon le potentiel fiscal, dernier connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée,
  - 50 % selon la surface du bassin versant des adhérents.

**= 774 018 €**



#### Trois sous-parties :

##### 3.1 Compétences GEMAPI hors opérations de travaux

**Contribution 2024 = 387 028 € soit 6,46 € par hectare de bassin versant (6,87 € par habitant INSEE).**

##### 3.2 Compétence GEMAPI – opération de travaux secteur CCPEVA

**Contribution 2024 = 345 990 € soit 10,73 € par hectare de bassin versant (8,01 € par habitant INSEE).**

##### 3.3 Compétence GEMAPI – opération de travaux secteur CCHC

**Contribution 2024 = 41 000 € soit 1,48 € par hectare de bassin versant (3,12 € par habitant INSEE).**

### 3.1 GEMAPI à la carte – partie fonctionnement et entretien :

661 578 € de dépenses en 2024

- Charges de personnel suite au renforcement du service (5 agents) ;
- Actions en matière de transport sédimentaire,
- Plusieurs interventions sur les boisements de berges (traitement des urgences dans l'attente de la mise en œuvre du plan de gestion début 2025 par des actions systématiques sur des tronçons de cours d'eau),
- Lancement du plan stratégique des zones humides.
- Fonds d'urgence à 50 000 € (non utilisé en 2024)



*Retrait d'embâcles à Féternes*



*Intervention transport sédimentaire Chevenoz - Vinzier*

### 3.2 GEMAPI à la carte – partie investissement :

Secteur CCPEVA : 427 472 € de dépenses

- Travaux sur La Fiolaz Tranche 2 (Châtel),
- Travaux dans le secteur de Richebourg (Abondance)
- Poursuite des travaux sur la Basse Dranse pour la partie CCPEVA
- Etude de programmation « Le Malève » (Abondance).



*La Fiolaz Tranche 2*



*Richebourg : protection mixte par enrochement et caissons végétalisés*

### 3.3 GEMAPI à la carte – partie investissement :



Secteur CCHC : 17 952 € de dépenses en 2024

Travaux Dranse de Morzine : 3 secteurs,  
6 Communes.

En 2024, poursuite des études de maîtrise d'œuvre et enquête publique réalisée.



*Dranse de Morzine – avant travaux*



#### 4. Compte Administratif 2024 - Contribution au réel (coût net) pour la délégation de compétence GEMAPI (contractuel) : concerne THONON AGGLO (Basse Dranse) et CD 74 (RD 902)

##### Clé de contribution :

*Au coût réel TTC, déduction faite des éventuelles subventions reçues.*

Pour THONON AGGLO, deux sous-parties :

4.1 Entretien : 4 663 € de dépenses en 2024

4.2 Investissement : 132 973 € de dépenses et 77 810 € de recettes en 2024

Pour le CD 74, partie investissement sur le talus de la RD 902 :

Reste uniquement le solde de remboursement à recevoir soit 93 993 €.



#### 4. GEMAPI en délégation et mandat RD 902 :

- Continuation des travaux Basse Dranse (fin de l'opération courant 2025 par les suivis écologiques et la fin de la période de garantie de reprise des végétaux). **132 973 € de dépenses et 77 810 € de recettes en 2024.**
- Entretien dans le secteur Basse Dranse : boisements (retrait d'un embâcle). **4 663,20 € de dépenses en 2024**
- Convention avec le Département de la Haute-savoie pour le talus de la RD 902 (avenant n°2 en cours).



*Retrait d'embâcles Basse Dranse*



*Berge Basse Dranse après traitement des invasives*

## 5. Contribution au réel (coût net) pour les prestations de services ponctuelles (contractuel) :

### Clé de contribution :

*Au coût réel TTC, déduction faite des éventuelles subventions reçues, et selon des clés contractuelles entre les parties signataires.*

= 45 384 € pour le PAEC  
(soit 0,26 € par habitant clé)

### Deux sous-parties :

- Campagne Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2024,
- Animation LEADER (contribution des autres EPCI membres du GAL du Nord des Alpes).



## 5. Prestations de service ponctuelles :

5.1 Externalisation de certaines prestations PAEC (formations et quelques contrats à préparer) : 64 464 € de dépenses

Un renfort temporaire en 2024 (contrat de projet) pour élaborer la plupart des projets de contractualisation.

5.2 Leader 2023 – 2027 à l'échelle du GAL des Alpes du Nord : mise à disposition d'un agent pour la coordination du dispositif à l'échelle du Nord de la Haute-Savoie (10 EPCI).



*Mesures agro-environnementales et climatiques en alpages*



# Les modes de financement en 2024

\_\_\_\_ THONON  
**agglomération**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**PAYS D'ÉVIAN  
VALLÉE D'ABONDANCE**

**CCHC**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**HAUT-CHABLAIS**

4. Délégation contractuelle de  
compétence GEMAPI

1. Clé générale

3 372 987 €

2. Clé coordination BV

200 116 €

5. PAEC campagnes 2023 et 2024

45 384 €

3. Clés transfert à la carte de la  
compétence GEMAPI

774 018 €



Travaux et entretien Basse Dranse  
en rive gauche.



Désenclavement multimodal et  
projets d'intérêt chablaisien,  
Dynamiques Territoriales (SCoT,  
Urbanisme, Observatoire), Géoparc  
Mondial UNESCO du Chablais,  
Politiques contractuelles, Elus et  
services ressources,



Animation - concertation, études de  
préfiguration, contractualisation,  
observatoire des fonctionnalités,  
conciliation des usages, valorisation.



Animation du PAEC (diagnostics et  
plans de gestion).



- Entretien des cours d'eau, Fonds  
d'urgence, gestion des Systèmes  
d'endiguement, plans de gestion ;  
- Travaux secteur CCPEVA ;  
- Travaux secteur CCHC.



Subventions  
pour les  
actions  
menées

Participations  
diverses et  
soutien à  
l'animation  
des contrats  
en cours

**haute  
savoie**  
le Département

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Communauté de  
**SAINT  
GINGOLPH**  
Valais

**Leader**  
nord des alpes



PRÉFET  
DE  
HAUTE-SAVOIE





# Présentation du budget primitif

– exercice 2025 –

## Budget général du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais

# 1. Budget primitif 2025 - Clé générale du SIAC (statutaire) :

Clé de contribution des 3 EPCI membres :

- 30 % habitant INSEE,
- 70 % habitant DGF.

$$= 3\,231\,365\,€$$

(18,20 € par habitant clé)

Deux sous-parties :

**1.1 Désenclavement multimodal et projets d'intérêt chablaisien** : service de la dette, stratégie de mobilité, autofinancement des participations à venir (épargne transitoire).

Prévisionnel pour le service de la dette en 2025 : 740 000 € en intérêt et 1 150 000 € en remboursement de capital ;

Contribution SERM : 25 000 € ;

Stratégie de mobilité : 119 000 € (poursuite des prestations, lobbying et concertation).

**1.2 Dynamiques territoriales (SCoT, urbanisme, observatoire), GEOPARC mondial UNESCO, Politiques contractuelles, Elus et services ressources** :

Prévisionnel des dépenses courantes de fonctionnement en 2025 : stable à 1 386 975 €.



# Clé générale - baisse de la participation des 3 EPCI membres du SIAC :

- 1 € par habitant clé (de 19,20 € à 18,20 €)



| Collectivités        | Participation 2024 | Population INSEE | Population DGF | % INSEE | % DGF   | Participation 2025 | Répartition par EPCI | écart 2025-2024 |
|----------------------|--------------------|------------------|----------------|---------|---------|--------------------|----------------------|-----------------|
| Thonon Agglomération | 1 894 969,00 €     | 95 635           | 100 738        | 62,72%  | 53,50%  | 1 818 181,65 €     | 56,27%               | -76 787,35 €    |
| CCPEVA               | 1 013 965,00 €     | 43 697           | 57 818         | 28,66%  | 30,71%  | 972 381,36 €       | 30,09%               | -41 583,64 €    |
| CCHC                 | 464 053,00 €       | 13 152           | 29 733         | 8,63%   | 15,79%  | 440 802,00 €       | 13,64%               | -23 251,00 €    |
|                      | 3 372 987,00 €     | 152 484          | 188 289        | 100,00% | 100,00% | 3 231 365,00 €     | 100%                 | -141 622,00 €   |

## 1.1 Désenclavement multimodal et projets d'intérêts chablaisien en 2025 :



Continuation de la mise en œuvre de la feuille de route (stratégie de désenclavement multimodale) :

| Mode       | N° | Mesures                                                                                    | Horizon envisagé |
|------------|----|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Fer        | F1 | Suppression de la fenêtre de surveillance (maintenance infra) pour augmenter l'offre en HC | Court Terme      |
|            | F2 | Augmentation de la capacité de l'offre ferroviaire (trains 2N et plus long)                | Moyen Terme      |
|            | F3 | Aménagement en amont de Thonon de 1 à 2 voies d'évitement fret                             | Long Terme       |
|            | F4 | Réouverture de la ligne Evian St-Gingolph et création d'une offre intégrée                 | Long Terme       |
|            | F5 | Augmentation des fréquences avec aménagements importants en ligne et en gare               | Très long Terme  |
| TC Routier | T1 | Rabatement des lignes routières à proximité des gares fer et ports                         | Court Terme      |
|            | T2 | Augmentation du niveau de desserte des lignes rabattues                                    | Court Terme      |
|            | T3 | Coordination des horaires pour permettre les correspondances optimisées                    | Court Terme      |
|            | T4 | Intégration de l'information (plan de réseau, horaires en ligne et en temps réel)          | Court Terme      |
|            | T5 | Coordination de l'exploitation pour assurer la fiabilité des correspondances               | Court Terme      |
|            | T6 | Intégration tarifaire, idéalement communauté tarifaire intégrale                           | Court Terme      |
|            | T7 | Conception des interfaces permettant des cheminements efficaces                            | Moyen Terme      |

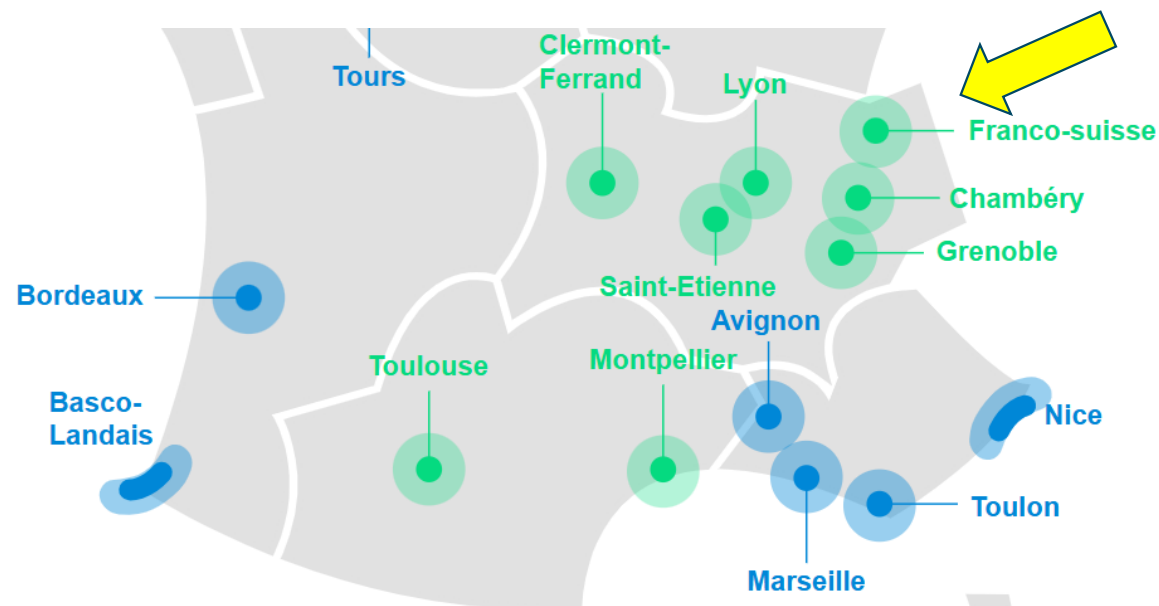
Synthèse des  
12 fiches  
actions

Notamment continuation du travail sur la question tarifaire. Edition d'un document de synthèse à destination des élus et partenaires.

## 1.1 Désenclavement multimodal et projets d'intérêts chablaisien en 2025 :

Une participation de 25 000 € au dispositif SERM est inscrite au BP 2025 suite à la convention approuvée récemment. Cette participation du SIAC viendra en déduction des montants appelés auprès des deux AOM du Chablais : THONON AGGLOMERATION et CCPEVA.

Le SIAC défendra une vision de la mobilité à l'échelle de tout le Chablais.

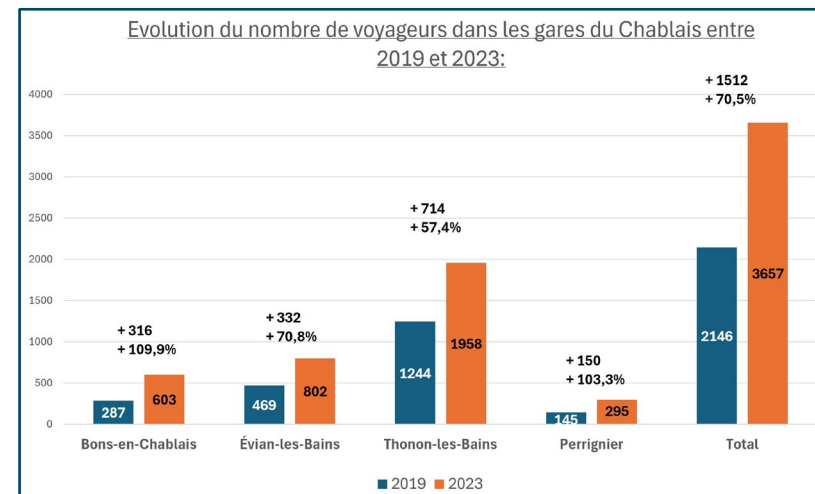


-  SERM labellisés
-  Dont 14 SERM sur lesquels la Société des grands projets est déjà présente, à la demande des collectivités

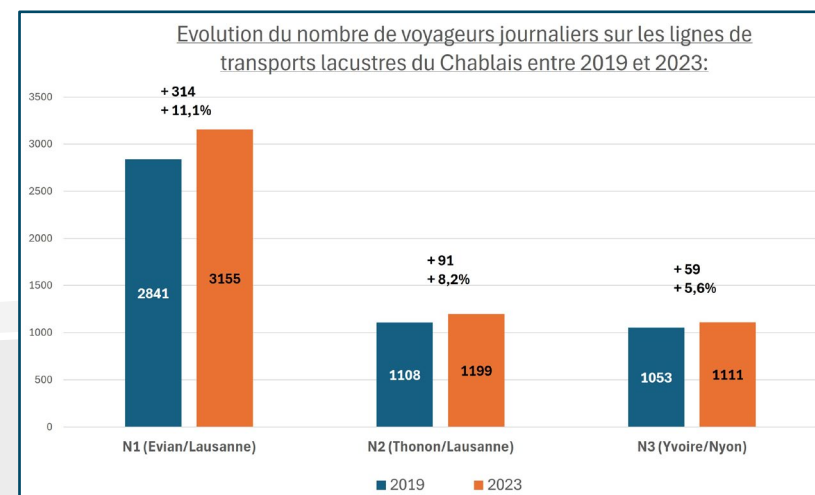
## 1.2 Dynamiques territoriales (SCoT, urbanisme, observatoire), GEOPARC mondial UNESCO, Politiques contractuelles, Elus et services ressources :



- Les dépenses de fonctionnement courantes sont prévues au budget (RGD, logiciel cartographie, déplacements, cotisation à la Fédération des SCoTs,...) ;
- Le travail sur l'observatoire de la consommation foncière se poursuivra en interne ;
- En début d'année, le second poste a été pourvu pour la réalisation en interne du **bilan à 6 ans du SCoT** ;
- Une première formation décentralisée est programmée le 16 avril 2025 ;
- Continuation des actions de mise en œuvre du plan paysage (3 Communes concernées).



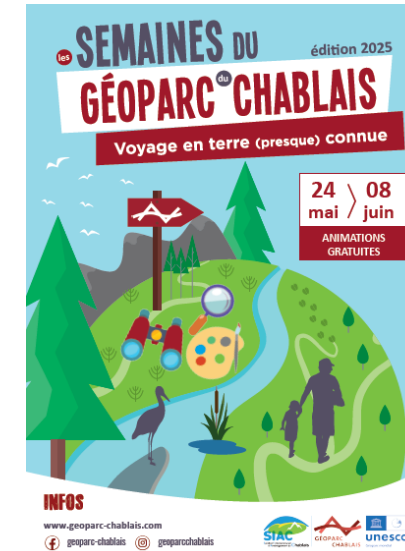
Observatoire du Chablais : exemples



## 1.2 Dynamiques territoriales (SCoT, urbanisme, observatoire), GEOPARC mondial UNESCO, Politiques contractuelles, Elus et services ressources :

### Géoparc mondial UNESCO :

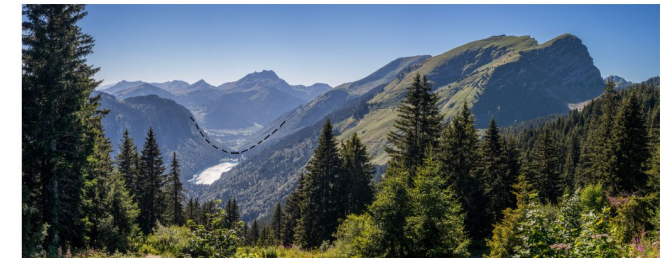
- Festival de court métrage pour les scolaires (5 écoles primaires) ;
- Coopération avec la Suède dans le cadre d'un projet LEADER ;
- Partenariat de recherche avec l'USMB (Nifflon, stagiaire « lac ») ;
- Accueil de 3 stagiaires (actions pédagogiques et rédaction d'un livret sur la patrimoine glaciaire, inventaire des géosites) ;
- Séminaire « géodiversité » ;
- Prestation de migration des données ;
- Plan média, formation des médiateurs ;
- Film de promotion des centres de vacances du Chablais.



Brochure semaine du GEOPARC 2025

#### Pourquoi parler des glaciers dans le Chablais ?

Le Chablais est un territoire doté d'une riche histoire géologique. Celle-ci démarre il y a plusieurs centaines de millions d'années, a été très active durant les derniers millénaires, l'est encore aujourd'hui et façonnera le paysage de demain. Une partie de cette histoire se déroule durant les dernières **glaciations** de la période géologique récente appelée Quaternaire. En effet, les glaciers qui se sont développés à cette époque ont marqué le territoire d'une empreinte quasi indélébile que l'on peut étudier aujourd'hui dans le paysage qui nous entoure. Ceci nous permet, par la même occasion, de retracer l'histoire des glaciers qui est plutôt mouvementée. Étudier ces témoins glaciaires est important pour comprendre notre passé et appréhender notre futur, c'est pourquoi il est capital de prendre conscience de l'ampleur des patrimoines naturels qui nous entourent afin de mieux les protéger et en transmettre les connaissances associés.



Extrait du livret sur le patrimoine glaciaire en projet



## 1.2 Dynamiques territoriales (SCoT, urbanisme, observatoire), GEOPARC mondial UNESCO, Politiques contractuelles, Elus et services ressources :

### Géoparc mondial UNESCO :

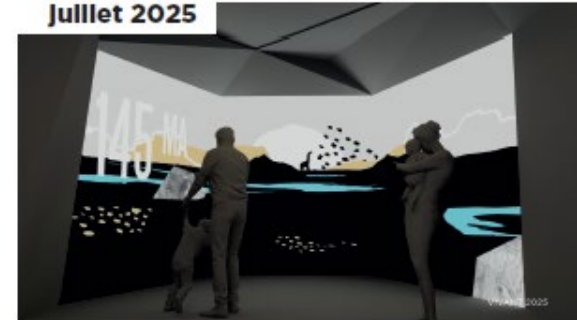
- Concrétisation des espaces d'expositions permanentes du GEOPARC mondial UNESCO notamment à Ripaille pour fin juin 2025.



**IMPLUVIUM IMMERSIF**  
du Géoparc mondial UNESCO du Chablais  
Buvette Cachat, Evian-les-bains (74500)



**Inauguration  
Juillet 2025**



**« VOYAGE DANS LE TEMPS »**  
Espace immersif  
du Géoparc mondial UNESCO du Chablais  
Château de Ripaille, Thonon-les-bains (74200)



## 1.2 Dynamiques territoriales (SCoT, urbanisme, observatoire), GEOPARC mondial UNESCO, Politiques contractuelles, Elus et services ressources :



Politiques contractuelles : 98 500 € de subventions attendues

- Programme LEADER 2023-2027 à l'échelle du GAL du Nord des Alpes,
- Mise à jour des dossiers PAEC à mi-contrat (externalisation),
- Animation forestière et du foncier forestier,
- Bourse foncière forestière (site « La forêt bouge - Chablais »),
- Adhésions habituelles,
- Quatre « Rendez-vous du Bois » à organiser,
- Une action visant à promouvoir l'installation de bûcherons notamment en Vallée d'Abondance (cette action fait suite à une réunion en 2024 avec l'ONF) – partenariat PEB et COFOR.



## 2. Budget primitif 2025 - Clé item 12 de l'article L 211-7 Code de l'Environnement – coordination du bassin versant des Dranses et Est lémanique (statutaire) :

### Clé de contribution :

- 25 % au prorata du nombre d'habitants selon la population totale INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée,
- 25 % selon le potentiel fiscal, dernier connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée,
- 50 % selon la surface du bassin versant des adhérents.

= 198 604 €

### 5 volets :

- Concertation des instances et des partenaires :
- Politiques contractuelles et études de préfiguration:
- Observatoire des fonctionnalités des milieux aquatiques :
- Conciliation des usages :
- Mise en valeur du bassin versant :

Coût: 3,26 €  
par hectare de  
bassin versant,  
2,00 € par  
habitant INSEE  
contributeur.



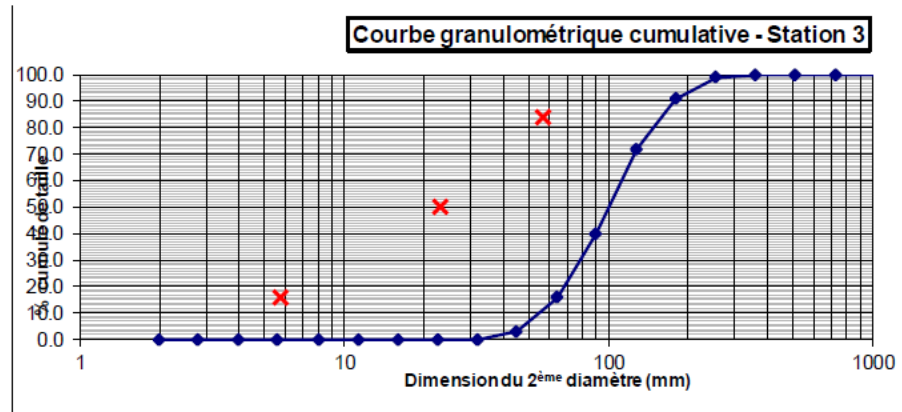
## 2.1. Coordination du bassin versant des Dranses et Est lémanique:



Lidar par avion – société Sintegra

### 3.4.3 Bilan de la granulométrie

Grâce au protocole de WOLMAN, la courbe granulométrique ainsi que les D16, D50 et D84 ont pu être déterminés.



Suivi hydromorphologique

465 400 € de dépenses prévisionnelles et  
215 370 € de subventions mobilisées :

- Concertation des instances et des partenaires : comité de rivières et adhésions
- Politiques contractuelles : finalisation du bilan du 1<sup>er</sup> contrat de rivières et **préparation du contrat eau et climat 2026-2028**.
- Observatoire des fonctionnalités des milieux aquatiques : suivi hydromorphologique, Lidar,
- Conciliation des usages : continuation de la délimitation des Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau (EBF)
- Mise en valeur du bassin versant : diverses actions de communication.

### 3. Budget primitif 2025 - Clé GEMAPI par transfert à la carte : depuis le 01/01/2024 – **concerne CCPEVA et CCHC**

#### Clé de contribution :

- au coût réel, net de subventions ou participations de tiers non-membres du SIAC, pour les opérations de travaux en section d'investissement, y compris le service en capital et intérêt des emprunts contractés par le SIAC pour leur financement,
- pour le surplus des besoins de financement, selon la clé suivante :
  - 25 % au prorata du nombre d'habitants selon la population totale INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée,
  - 25 % selon le potentiel fiscal, dernier connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée,
  - 50 % selon la surface du bassin versant des adhérents.

**= 1 114 201 €**



#### Trois sous-parties :

##### 3.1 Compétences GEMAPI hors opérations de travaux

Contribution prévisionnelle 2025 = 540 648 € soit 9,03 € par hectare de bassin versant (9,51 € par habitant INSEE). En hausse de + 40 % car effort porté sur l'entretien des boisements et le transport sédimentaire, ainsi que le doublement du fonds d'urgence.

##### 3.2 Compétence GEMAPI – opération de travaux secteur CCPEVA

Contribution prévisionnelle 2025 = 254 102 € soit 7,88 € par hectare de bassin versant (5,82 € par habitant INSEE).  
En baisse de 27 % suite aux importants efforts d'investissement portés les années antérieures.

##### 3.3 Compétence GEMAPI – opération de travaux secteur CCHC

Contribution prévisionnelle 2025 = 319 401 € soit 11,56 € par hectare de bassin versant (24,29 € par habitant INSEE).  
Effort majeur d'investissement sur les trois secteurs de la Dranse de Morzine, qui va se s'accroître encore en 2026.

### 3.1 GEMAPI à la carte – partie fonctionnement :

955 600 € de prévisionnel de dépenses et  
293 000 € de subventions attendues.

- Prévion des charges de personnel en année pleine ;
- Un effort particulier à faire sur les boisements de berges (interventions systématiques sur les tronçons prioritaires, traiter les embâcles si besoin) ;
- Continuer la gestion du transport sédimentaire (nouveau marché public) ;
- Finaliser le plan stratégique des zones humides.



*Réinjection de matériaux au niveau de la centrale de Bonnevaux*



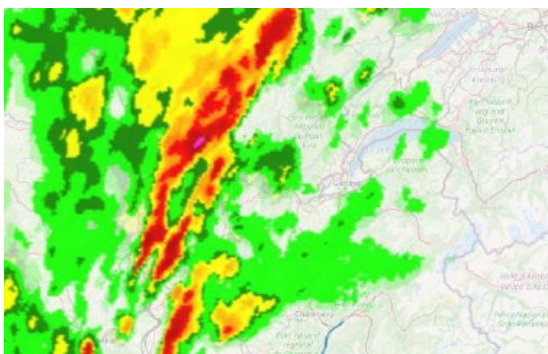
*Interventions sur les boisements de berges – Le Brevon*



### 3.1 GEMAPI à la carte – faire face aux risques d'inondations :



*Station suivi débits en projet*



*Suivi météo*

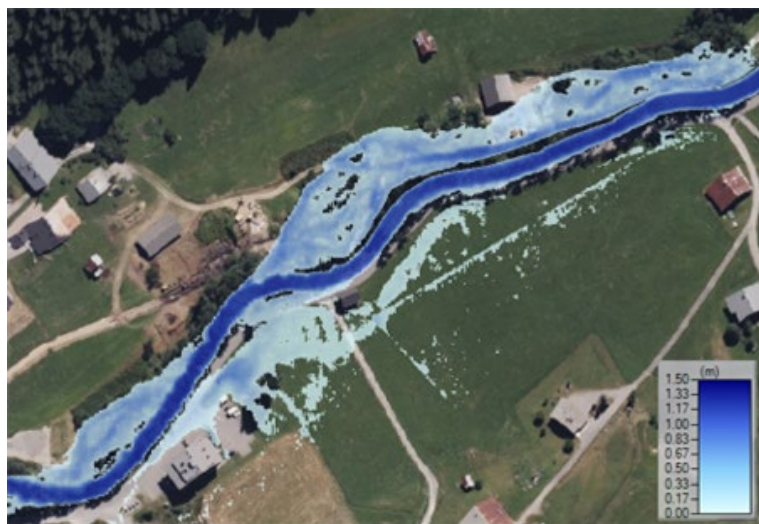
#### Se doter d'un dispositif plus complet pour faire face aux urgences :

- Montant du fonds d'urgence porté à hauteur de 100 000 € ;
- Astreinte d'entreprises pour interventions d'urgence en particulier sur les systèmes d'endiguement et sur les sites prioritaires,
- Modélisation météo et suivi des débits (plateforme de surveillance),
- Continuer l'astreinte du personnel du SIAC en WE (hors été).
- Entretien et suivi des 3 systèmes d'endiguement,
- Equipement des 3 systèmes d'endiguement en stations de mesure des débits pour constater et anticiper l'atteinte des seuils d'alerte (à charge CCPEVA via clé travaux).

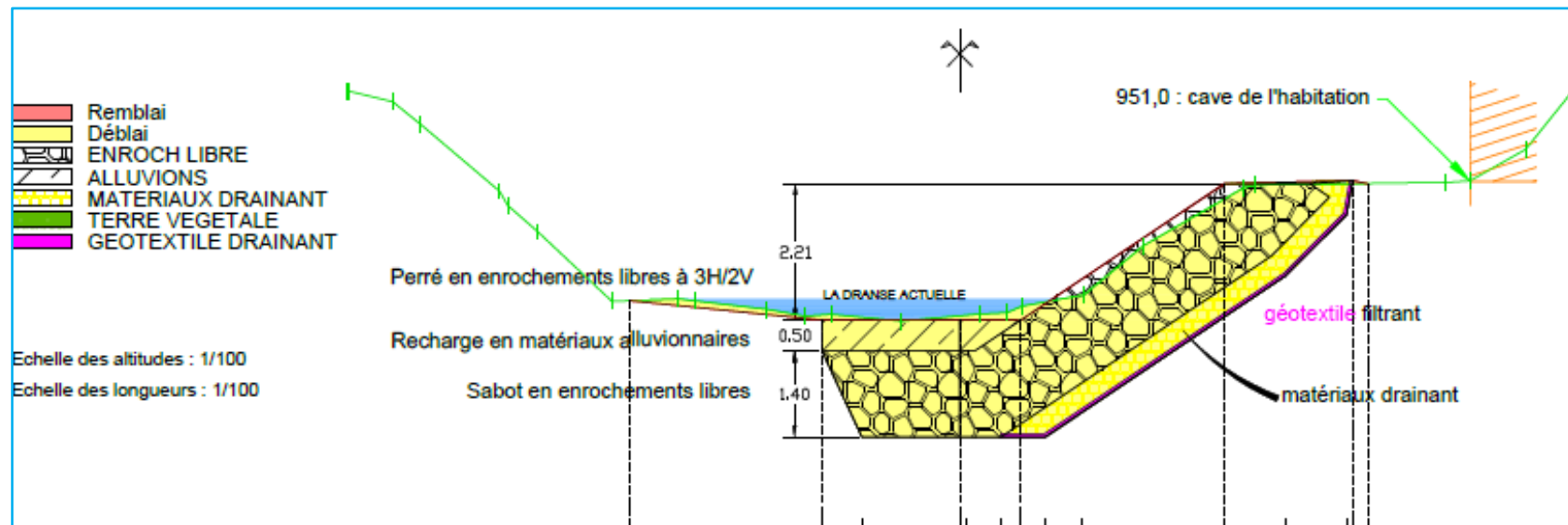
### 3.2 GEMAPI à la carte – partie investissement :

Secteur CCPEVA : 562 000 € de dépenses prévisionnelles et 161 000 € de subventions.

- Fin des travaux La Fiolaz tranche 2 (Châtel),
- Fin des travaux Richebourg et début des travaux Les Ogays (Abondance),
- Engagement de diverses opérations : le Malève, La Dransette, Le Nant de Darbon,
- Fin des travaux sur le secteur Basse Dranse pour la partie CCPEVA (compensation du défrichement sur Publier notamment).



Le Malève – modélisation crue Q10



Les Ogays – coupe de principe de la protection de berges

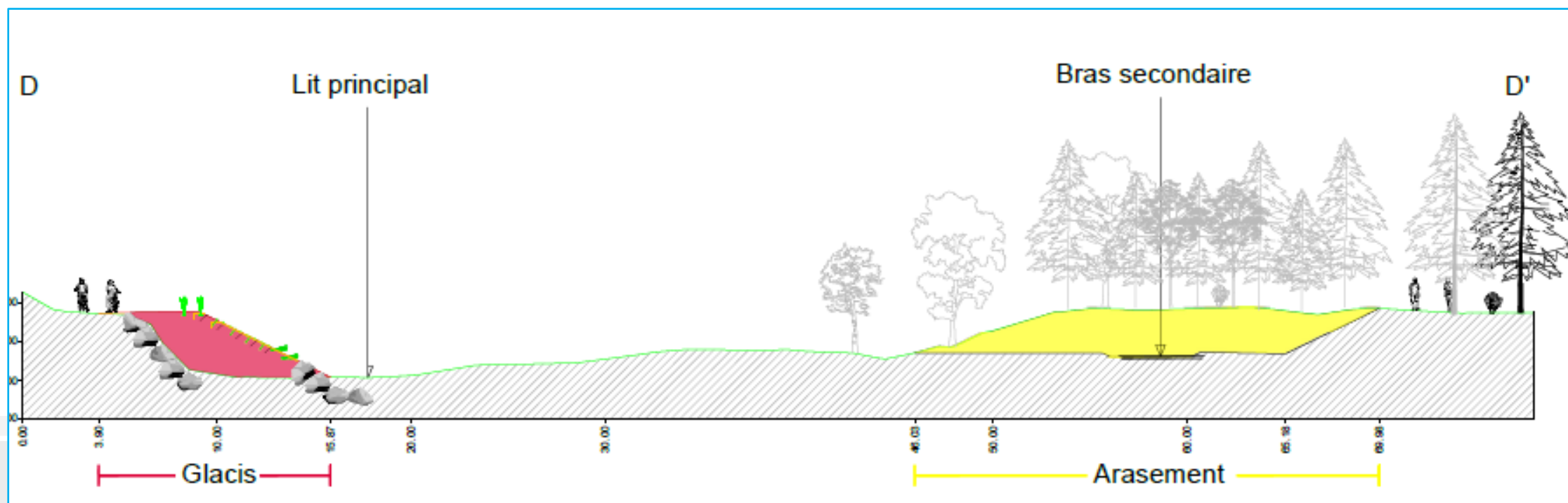
### 3.3 GEMAPI à la carte – partie investissement :



Secteur CCHC : 1 000 000 € de dépenses prévisionnelles

Travaux Dranse de Morzine : 3 secteurs, 6 Communes. (subventions attendues – en cours d'attribution par l'Agence de l'Eau et le Département de la Haute-Savoie).

Coupe projet : Les Dérêches – Pied de la Plagne, à Morzine,



#### 4. Budget primitif 2025 - Contribution au réel (coût net) pour la délégation de compétences GEMAPI (contractuel) : concerne THONON AGGLO (Basse Dranse) et CD 74 (RD 902)

##### Clé de contribution :

*Au coût réel TTC, déduction faite des éventuelles subventions reçues.*

Pour THONON AGGLO, deux sous-parties :

4.1 Entretien : 20 000 € de dépenses prévisionnelles en 2025.

4.2 Investissement : attente de la perception des subventions avant d'appeler le solde de l'opération et 60 000 € de dépenses prévues en 2025 pour clore l'opération.

Pour le CD 74, partie investissement sur le talus de la RD 902 :

Reste uniquement le solde de remboursement à recevoir soit 93 993 €.



#### 4. GEMAPI en délégation et mandat RD 902 :

- Fin des travaux Basse Dranse,
- Entretien dans le secteur Basse Dranse (côté THONON AGGLOMERATION) : boisements et sédimentaires,
- Fin de la convention avec le Département de la Haute-savoie pour le talus de la RD 902 (avenant n°2 en cours pour fixer le montant définitif de l'opération).



*Retrait d'embâcles Basse Dranse*

## 5. Budget primitif 2025 - Contribution au réel (coût net) pour les prestations de services ponctuelles (contractuel) :

### Clé de contribution :

*Au coût réel TTC, déduction faite des éventuelles subventions reçues et selon des clés contractuelles entre les parties signataires.*

= 1 500 € pour la coordination du programme LEADER

En 2025, il ne reste plus qu'une seule convention de prestations de service en vigueur :

- Animation LEADER (contribution des autres EPCI membres du GAL du Nord des Alpes).



## 5. Prestations de service ponctuelles :

5.2 Leader 2023 – 2027 à l'échelle du GAL des Alpes du Nord : mise à disposition d'un agent pour la coordination du dispositif à l'échelle du Nord de la Haute-Savoie (10 EPCI).



*Exemples de projets soutenus*



Pousse d'avenir – mise en relation de producteurs locaux pour l'aide alimentaire locale.

Projet ADEAR – aide à l'installation et lieux tests de production (exemple de site : Massongy).

# Les modes de financement au BP 2025

\_\_\_\_ THONON  
**agglomération**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**PAYS D'ÉVIAN  
VALLÉE D'ABONDANCE**

**CCHC**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**HAUT-CHABLAIS**

4. Délégation contractuelle de  
compétence GEMAPI

20 000 € pour l'entretien

1. Clé générale

3 231 365 €

2. Clé coordination BV

198 604 €

3. Clés transfert à la carte de la  
compétence GEMAPI

1 114 201 €



Travaux et entretien Basse Dranse en  
rive gauche.

Désenclavement multimodal et  
projets d'intérêt chablaisien,  
Dynamiques Territoriales (SCoT,  
Urbanisme, Observatoire), Géoparc  
Mondial UNESCO du Chablais,  
Politiques contractuelles, Elus et  
services ressources,

Animation - concertation, études de  
préfiguration, contractualisation,  
observatoire des fonctionnalités,  
conciliation des usages,  
valorisation.

- Entretien des cours d'eau, Fonds  
d'urgence, gestion des Systèmes  
d'endiguement, plans de gestion ;  
- Travaux secteur CCPEVA ;  
- Travaux secteur CCHC.



Subventions  
pour les  
actions  
menées

Participations  
diverses et  
soutien à  
l'animation  
des contrats  
en cours

**haute  
savoie**  
le Département

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Communauté de  
**SAINT  
GINGOLPH**  
Valais

**Leader**  
nord des alpes

**PRÉFET  
DE  
HAUTE-SAVOIE**

**agence  
de l'eau**  
RHÔNE MÉDITERRANÉE  
CORSE  
établissement public de l'État

